



Distr.  
LIMITEE  
T/L.438/Corr.1  
19 mars 1954  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session  
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE PERMANENT  
DES UNIONS ADMINISTRATIVES SUR LE RUANDA-URUNDI

Rectificatif

Page 2, paragraphe 5, 7ème à 9ème lignes :

Au lieu de : "administratives actuelles; il espère aussi que le Gouvernement belge rendra les dispositions de cette loi plus précises au regard des clauses de l'Accord de tutelle",

Lire : "administratives actuelles et pour en rendre les dispositions plus précises au regard des clauses de l'Accord de tutelle".